

2016.169

nomenclature : 7.10

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES REALISEES PAR LA VILLE
 AU PROFIT DU GIP « CUISINE PUBLIQUE DE COGNAC » 2016.169**

Pour répondre aux besoins du GIP « cuisine publique de Cognac » une convention de prestations de services liées aux activités du service marchés publics de la Ville Cognac a été conclue par délibération n° 2013-89 du 20 juin 2013 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août 2012.

Depuis La Ville de cognac a confié la gestion des marchés publics municipaux au service commun « marchés publics » de Grand Cognac.

De par son adhésion, la Ville a souhaité faire bénéficier de ce service au GIP « Cuisine Publique de Cognac ».

2016.169
nomenclature : 7.10

Le coût de fonctionnement des contrats et marchés passés par le service commun « marchés publics » pour le GIP est facturé à la Ville de Cognac sur la base d'un état annuel établi par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service convertis en unités de fonctionnement.

Aussi, je vous propose de refacturer à l'identique ce coût de fonctionnement au GIP « Cuisine Publique de Cognac » et de modifier par avenant la convention initiale de prestations de services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'avenant à la convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de prestations de services réalisées au profit du GIP « Cuisine publique de Cognac ».

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS